

LES ERREURS DE TRI DANS LES BACS JAUNES

Rappel :

- Les objets en plastique, le petit électroménager, le mobilier, la vaisselle cassée... ne vont pas dans le bac jaune mais en déchetterie.
- Les textiles doivent être déposés dans les colonnes dédiées ou en déchetterie ou donnés à des associations.
- Les emballages peuvent être aplatis, écrasés mais **ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres.**
- Les emballages doivent être déposés **en vrac** et **non en sac. PENSEZ À VIDER VOS SACS.**

Quelques exemples d'erreurs de tri :

